



Ministère de la Culture

Réunion avec les
représentants du personnel

6 février 2018

Portage et pilotage des
politiques culturelles

Document de travail

SOMMAIRE

1. LE LANCEMENT DU PROGRAMME ACTION PUBLIQUE 2022
2. LE PORTAGE ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES CULTURELLES

Fin septembre est lancé le programme de transformation de l'action publique (AP 2022), autour de trois objectifs affichés :

- ⇒ Améliorer la qualité des services publics
- ⇒ Offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé
- ⇒ Accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques

De la réflexion au plan de transformation ministériel

Novembre – décembre 2017 :

phase d'**entretiens** avec le comité Action publique 2022
Ministre, Cabinet, Directeurs et personnalités qualifiées

Décembre – janvier 2018 :

phase de **consultations**
Usagers et agents (Forum de l'action publique), Forums régionaux

Seconde quinzaine de janvier 2018 :

phase d'**explicitation** de l'ambition ministérielle

22 janvier : **séminaire** à destination de l'encadrement (AC, Drac, SCN et EP)

De la réflexion au plan de transformation ministériel

Janvier-mars 2018 :

Phase d'**approfondissement** des pistes de réformes sur la base des **orientations stratégiques** données par la Ministre en CTM du 4 décembre 2017

Phase de **concertation** avec les représentants du personnel avant un nouveau CTM **courant mars 2018**

1^{er} février 2018 :

premier comité interministériel AP 2022 pour réfléchir aux principales réformes structurantes qui seront mises en œuvre

Mars 2018 :

remise du rapport du Comité Action Publique 2022 au Premier Ministre et au Président de la République

Mars-Avril 2018 :

Finalisation des plans de transformation ministériels et interministériels

Arbitrages gouvernementaux des réformes phares 2018-2022 (sur la base des plans de transformation ministériels et interministériels et des propositions du Comité Action publique 2022)

LES PISTES DE REFORMES IDENTIFIEES

/ 5 axes de réforme des politiques culturelles

- Améliorer le portage et le pilotage des politiques publiques : pilote SG
- Adapter la politique des archives au monde numérique : pilote DGP/SIAF
- Consolider les missions des musées nationaux en étudiant toutes les voies pour les accompagner dans leur ambition de rayonnement territorial et d'ancrage auprès des publics : pilote DGP/SMF
- Trouver des solutions innovantes dans le secteur de la création artistique pour irriguer les territoires isolés et atteindre tous les publics : pilote DGCA
- Adapter le modèle de l'audiovisuel public face aux géants du numérique : pilote DGMIC

/ 5 chantiers transversaux interministériels

- Simplification administrative et qualité de service : pilote SG/DSM
- Transformation numérique : pilote SG/SDSI
- Organisation territoriale des services publics : pilote SG/DAT
- Rénovation du cadre et des politiques RH : pilote SG/SRH
- Modernisation de la gestion budgétaire et comptable : pilote SG/SAFIG

SOMMAIRE

1. LE LANCEMENT DU PROGRAMME ACTION PUBLIQUE 2022
2. LE PORTAGE ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES
 - a. POURQUOI ET COMMENT TRANSFORMER LE PILOTAGE ?
 - b. CHANTIER « RESPONSABILISATION DES EP »
 - c. CHANTIER « DECONCENTRATION »
 - d. CHANTIER « AC STRATEGIE »

AMELIORER LE PILOTAGE & LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES CULTURELLES

/ Pourquoi transformer le ministère de la Culture, en termes de portage et de pilotage des politiques culturelles ?

- Le paysage culturel s'est diversifié :
 - nouveaux acteurs publics
 - croissance de l'offre culturelle
 - révolution numérique
- L'action de notre ministère a évolué :
 - fort déploiement des réseaux DRAC et opérateurs
 - complexité administrative croissante (pour les usagers / les agents)
- Contexte de maîtrise de la dépense et de l'emploi publics

AMELIORER LE PORTAGE ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES CULTURELLES

/ Quel est le projet de transformation porté par la Ministre et le Gouvernement ?

- La lettre que le Premier ministre a adressé à la Ministre le 9 août 2017 indique : « *vous transformerez la gouvernance du ministère de la Culture avec la volonté de **décloisonner, de responsabiliser et d'innover*** » ; « *vous veillerez en particulier à recentrer les services du ministère sur leur mission de **conception, d'élaboration et d'évaluation des politiques publiques*** ».
- Lors du Comité technique ministériel du 4 décembre 2017, la Ministre a indiqué qu'il fallait « *réaffirmer le cœur de mission de chaque acteur* », le réseau des opérateurs devant « *être dans une relation renouvelée avec le ministère, de pilotage stratégique* » et les DRAC « *dans un **principe de "subsidiarité"** par rapport à l'administration centrale* ». Elle concluait : « *L'objectif est clair : **une administration stratégique et experte**, encore plus agile et innovante* ».
- Lors du séminaire ministériel de l'encadrement le 22 janvier dernier, la Ministre a précisé la méthode et les objectifs : « *Il faut que chaque direction d'administration centrale, que chaque direction régionale et que chaque opérateur invente de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles propositions. [...] La transformation sera gouvernée par deux principes : la **responsabilisation et la simplification*** ».

AMELIORER LE PORTAGE ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES CULTURELLES

/ Comment les différents chantiers s'articulent-ils ?

- Les réformes des politiques publiques sont portées par les DG : audiovisuel public, archives, musées, soutien à la création
- Le SG porte la réforme du portage et du pilotage des politiques culturelles, qui comprend en particulier trois chantiers :
 - responsabilisation des EP
 - déconcentration
 - administration centrale stratégique
- Ces réformes du ministère s'articuleront avec les 5 chantiers interministériels transversaux (cf. page 5)

SOMMAIRE

1. LE LANCEMENT DU PROGRAMME ACTION PUBLIQUE 2022
2. LE PORTAGE ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES
 - a. POURQUOI ET COMMENT TRANSFORMER LE PILOTAGE ?
 - b. CHANTIER « RESPONSABILISATION DES EP »
 - c. CHANTIER « DECONCENTRATION »
 - d. CHANTIER « AC STRATEGES »

CHANTIER « RESPONSABILISATION DES EP »

/ **Des EP responsabilisés sur l'ensemble de leurs moyens capables de s'adapter aux circonstances propres à leurs missions et aux territoires.**

/ **Objectifs :**

- un paysage de l'emploi ministériel simplifié ;
- une administration centrale recentrée sur la définition d'une politique RH ministérielle ;
- mise en œuvre d'une gestion RH plus proche des agents, fluidification des recrutements et renforcement de la capacité d'action des EP.

/ **Moyens :**

- rattachement des emplois et des crédits de rémunération actuellement sur le budget de l'État (titre 2) au budget de l'EPA (titre 3) ;
- et, le cas échéant, délégation partielle de la gestion RH matérialisée par un décret en CE et un arrêté de délégation de pouvoir

CHANTIER « RESPONSABILISATION DES EP »

/ Méthode :

- étude des prérequis RH, budgétaires et organisationnels
- arrêt de la liste des EPA concernés par un transfert du titre 2 au titre 3
- lancement de la concertation avec les représentants du personnel (information des CT locaux et consultation du CTM)
- travail en mode projet avec les EPA et les tutelles
- ouverture des discussions budgétaires avec la Direction du Budget

SOMMAIRE

1. LE LANCEMENT DU PROGRAMME ACTION PUBLIQUE 2022
2. LE PORTAGE ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES
 - a. POURQUOI ET COMMENT TRANSFORMER LE PILOTAGE ?
 - b. CHANTIER « RESPONSABILISATION DES EP »
 - c. CHANTIER « DECONCENTRATION »
 - d. CHANTIER « AC STRATEGIE »

CHANTIER « DECONCENTRATION »

/ Des études récentes et des évolutions récentes :

- Missions IGAC 2016 et 2017, EPP EAC et industries culturelles, rapport Cour des comptes sur les services déconcentrés de l'Etat
- Des évolutions récentes : **délégation de compétences** (Bretagne) ; réforme territoriale : **fusion des DRAC** (2016-2018) ; transfert et **mutualisation des budgets** de fonctionnement des DRAC auprès des Préfets
- Mission inter-inspections (IGAC / IGF/ IGA) en cours

/ Un constat : l'hétérogénéité des politiques culturelles des collectivités

- Contraction des **budgets culture des collectivités** (notamment des départements)
- Spécificités des **collectivités ultramarines**
- Des politiques appréhendant différemment **spécificités territoriales / populations**

CHANTIER « DECONCENTRATION »

/ Les pistes d'amélioration

- Accroître la déconcentration :
 - par une clarification des missions administration centrale / DRAC
 - par des moyens budgétaires transférés aux services déconcentrés
- Améliorer les coopérations entre les établissements publics et les DRAC
- Réduire le nombre d'enquêtes et améliorer leur qualité et leur exploitation (moins d'enquêtes, plus utiles)
- Renforcer la coopération avec les collectivités territoriales grâce à une contractualisation renouvelée
- Améliorer la relation aux usagers dans un souci de simplification

SOMMAIRE

1. LE LANCEMENT DU PROGRAMME ACTION PUBLIQUE 2022
2. LE PORTAGE ET LE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES
 - a. POURQUOI ET COMMENT TRANSFORMER LE PILOTAGE ?
 - b. CHANTIER « RESPONSABILISATION DES EP »
 - c. CHANTIER « DECONCENTRATION »
 - d. CHANTIER « AC STRATEGES »

CHANTIER « AC STRATEGIE »

- / **Passer en revue les différentes fonctions et la répartition des rôles AC/SD/EP**
- / **10+1 chantiers portant sur les fonctions support en AC :**
 - Ressources humaines
 - Formation
 - Budget et chaîne de la dépense
 - Logistique
 - Systèmes d'information et transformation numérique
 - Communication
 - Documentation
 - Etudes et observation
 - Action internationale et européenne
 - Recherche
 - *Identification des compétences et outillages nouveaux à développer dans un ministère transformé*

CHANTIER « AC STRATEGIE »

/ Méthode

- Un groupe de travail par chantier, avec un pilote SG et au moins un représentant de chaque DG
- Un appui de l'IGAC sur les chantiers ayant déjà fait l'objet d'études de l'Inspection

/ Calendrier

- Diagnostics et scénarii d'évolution pour juin 2018